

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA CONFÉRENCE DE CE SOIR DÉSÀVEU DU COMITÉ DE PARIS

LES AVARIÉS

Aux députés qui demandaient, l'autre jour, la suppression de la censure, M. Leygues répondit par un bref discours, et les crédits furent maintenus.

On n'a qu'une raison à opposer à la Censure : la liberté. On en a vingt à faire valoir pour son maintien, vingt petites, dont une seule ne vaut pas très cher, mais qui influencent par leur nombre. On conserve donc, moitié par conviction de son utilité, moitié par paresse à changer cette institution monarchique dans notre pays républicain. Elle rend un peu des services de police ; elle supplée à l'inattention ou à l'insuffisance du commissaire ; elle a la garde d'une partie de la tranquillité publique, entre neuf heures et minuit, et elle protège à sa façon la morale qui sait mal se défendre toute seule.

Toutefois, il y a des jours où elle protège trop.

Bruxelles vient de nous en fournir l'exemple.

M. Brioux avait écrit, pour le théâtre Antoine, une pièce médico-scénique, sur les *Avariés*. Chacun sait, aujourd'hui, ce que veut dire ce terme, et par là, la vulgarisation que désirait l'auteur, s'est produite.

Il n'est rien de tel, en effet, que de forger un mot expressif et synthétique et imagé, pour inculquer une idée, ou tout un ensemble d'idées. M. Brioux a enrichi la langue française d'une acception et il faut l'en remercier. Mais peut-être, ayant écrit une pièce, souhaitait-il une gloire moins platonique, ayant fait des frais d'imagination, espérait-il rentrer dans ses débours ! En interdisant la représentation de son œuvre, la Censure s'est montrée pusillanime à l'excès. Devant le public *select* de Bruxelles, les *Avariés* ont eu un succès énorme, et ce qui importe davantage, ils n'ont soulevé aucune protestation. Les femmes, venues en grand nombre, n'ont pas couvert leur visage de leur éventail, elles n'ont point songé à rougir et ne se sont point effarouchées de ce qui avait effarouché nos pudiques censeurs, qui écrivent des chansons gravelleuses pour les *Cafés Concerts*, et les autorisent.

Ceci est d'un bon signe et il faut penser que la leçon profitera.

Il n'y a pas d'œuvre immorale écrite avec sincérité et quand un auteur traite un sujet éminemment social, comme celui des *Avariés*, il y a une nécessité sociale à la laisser représenter.

De l'enseignement qui découle d'une telle œuvre, il ne peut rien sortir que d'excellent. On aura peut-être soulevé un coin de ce voile dangereux qui, sous prétexte de pu-

deur, couvre des turpitudes, mais un peu d'effarement sera amplement racheté par la connaissance que l'on aura de la maladie redoutable et traitresse.

Si nos femmes de France avaient plus d'initiative et moins de crainte du qu'en dira-t-on, c'est elles qui auraient dû prendre l'initiative d'une pétition pour la libre représentation des *Avariés*. Car c'est elles qui sont le plus directement intéressées, pour elles-mêmes et pour leur enfants, à ce que les avariés ne les surprennent point, dans leur candeur ignorante, cette candeur qu'un préjugé inepte oppose à la chasteté résignée.

C. J.

Sénat

Séance du 12 mars 1902

M. Desmon, vice-président, préside.
M. Raynal dépose un rapport sur la marine marchande.

Le Sénat passe à la proposition ayant pour objet l'application du tarif général des douanes aux mistelles étrangères.

La mistelle, c'est, on le sait, du moût de raisin frais auquel on a ajouté une certaine quantité d'alcool qui l'empêche de fermenter. Avec les mistelles, on fabrique des vins de liqueur, des amers, vermouths, etc. Or, il entre en France chaque année une assez grande quantité de mistelles, lesquelles bénéficient d'une tarification mal définie et arbitraire à laquelle il s'agit de mettre un terme. L'état de chose actuel nuit sensiblement, en effet, à la production nationale qui, depuis la reconstitution de nos vignobles, est parfaitement en état d'approvisionner le marché à tous points de vue.

Cette production viticole française, il importe donc, de la défendre contre la concurrence étrangère par le vote de la proposition en discussion qui a déjà été adoptée à la Chambre et qui assujettit les mistelles étrangères importées en France à deux taxes cumulées ; celle sur l'alcool et celle sur le moût de raisins frais, calculée d'après le degré aérométrique que posséderait ce produit privé d'alcool.

MM. Millerand et Caillaux combattent la proposition qui cependant est votée par 126 voix contre 103.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

D'après des informations provenant d'une source sûre, les pertes subies par les troupes de lord Methuen seraient beaucoup plus élevées que celles annoncées. On dit, en outre, que les Boers ont capturé des quantités considérables de vivres. On ajoute qu'un autre combat a eu lieu, où les Anglais n'auraient pas eu le dessus.

D'autre part, le *Daily Express* de Londres fait le calcul suivant, au sujet de la défaite de lord Methuen :

« D'après ce que nous savons actuellement, dit-il, les pertes anglaises sont de : officiers tués, 4 ; blessés, 10 ; hommes tués, 38 ; blessés, 72 ; disparus, 200. Total 324.

» Si on ajoute à ce total 550 hommes, qui se sont enfuis et qui sont arrivés à Marribogo et à Kraaipan, cela fait 874, alors que la

colonne Methuen était forte de 1.209 hommes. Il y a donc 326 hommes, dont il n'est fait mention nulle part. »

L'état de lord Methuen a empiré : la blessure a pris une tournure plus grave.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet en Russie

L'amiral Roustan a quitté Paris mardi soir, se rendant à Brest.

La composition de la division qui se rendra en Russie a été arrêtée de la façon suivante : un cuirassé de l'escadre de la Méditerranée, le *Charlemagne* ou le *Gaulois* ; deux croiseurs corsaires, le *Guichen* et le *Montcalm* ; un croiseur le *Cassini* ; deux contre-torpilleurs, le *Fauconneau* et le *Durandal*.

Le commandement de cette division sera très probablement confié au vice-amiral Roustan, qui seul représentera la marine à côté de M. Loubet ; ni le ministre de la marine ni l'amiral Gervais, en effet, ne doivent accompagner le Président de la République.

L'épée d'honneur du Tzar

En même temps que l'épée d'honneur qui sera offerte au tzar, a été présentée mardi au président de la République les vétérans légionnaires et médaillés remettent au tzar une adresse sur parchemin enluminé et décoré de drapeaux français.

Cette adresse est conçue dans les termes suivants :

« Sire,

» Le caractère particulièrement militaire du dernier voyage de Votre Majesté en France a provoqué un profond sentiment de patriotique orgueil chez tous les vétérans de l'armée française.

» C'est en leur nom que ceux d'entre eux qui ont eu la croix de la Légion d'honneur ou la médaille militaire, en récompense de leurs services ou de leurs actions d'éclat, supplient Votre Majesté de daigner accepter l'hommage d'une épée symbolisant dans leur pensée la puissance invincible des armées sœurs des deux grandes nations, dont l'ail-lance doit imposer au monde le respect de leurs volontés communes et l'espoir en une paix durable et glorieuse. »

L'adresse est signée par les membres du comité, elle est renfermée dans une enveloppe de maroquin brun gaufrée d'or semblable à l'écrin qui contient l'épée.

Interpellation prochaine

A l'occasion des fêtes du centenaire de Victor Hugo, M. Marcel Sembat, député, avait adressé à M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, une pétition demandant la libération de MM. Laurent Taillade et Grandidier.

M. Waldeck-Rousseau ayant répondu que la loi exclut de la libération conditionnelle les condamnations de cette nature, M. Sem-

bat a de nouveau écrit au président du conseil, lui déclarant qu'aucun texte de loi ne pouvait empêcher l'administration d'accorder la libération conditionnelle, et qu'en conséquence il allait l'interpeller à ce sujet dès son rétablissement et à la reprise des séances.

Commission des finances

La commission des finances a interrompu la discussion du projet de budget de la guerre pour procéder à un examen préparatoire du projet de loi des finances. Elle a rejeté pour la troisième fois le projet déposé par M. Caillaux, concernant l'amortissement de l'emprunt chinois et approuvé la proposition de M. Magnin, tendant à ce que cet amortissement soit assuré uniquement au moyen de versements qu'effectuera la Chine. La commission des finances espère avoir terminé à la fin de cette semaine l'examen du budget. On ne croit pas à de grosses modifications. La commission semble pourtant résolue à rejeter certains votes émis par la Chambre, concernant les budgets de la guerre et des postes, et auxquels elle trouve un caractère trop électoral.

Demande d'amnistie

On annonce qu'un député nationaliste proposera à la séance de lundi une proposition d'amnistie en faveur des condamnés de la Haute cour.

Les suites de l'emprunt de Chine

En même temps qu'il déposait le projet tendant à l'émission de 265 millions de rente 3 0/0 pour couvrir, d'une part, les dépenses faites par l'Etat pour l'expédition de Chine et, d'autre part, pour payer les indemnités aux protégés français victimes de l'insurrection, le gouvernement, on se le rappelle, déposait un second projet qui avait pour but de prélever dans le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations un même capital de rentes, soit 265 millions appartenant aux caisses d'épargne et de remplacer ces rentes par des annuités du Trésor correspondant aux versements successifs faits par la Chine.

La commission des finances du Sénat a, par deux fois, repoussé, malgré l'instance du ministre des finances, ce système qui, à ses yeux, avait l'inconvénient grave de porter atteinte à la valeur du portefeuille des caisses d'épargne.

D'autre part, la commission a reconnu qu'il était même matériellement impossible de régler, dès maintenant et par des annuités fixées d'avance, l'amortissement d'une dette de l'Etat, les puissances n'étant pas encore complètement d'accord avec la Chine sur la façon dont les indemnités seront payées et sur leurs époques de répartition.

Dans ces conditions, la commission a décidé, sur la proposition de son président M. Magnin, qu'au projet gouvernemental on substituerait un projet tendant purement et simplement à déclarer que les sommes que le Trésor français recevra de la Chine

seront employées au rachat de rentes 3 0/0.

Ainsi, les indemnités chinoises serviront à réduire notre dette publique perpétuelle, qui aura été augmentée du fait de cette expédition.

M. Boulanger, rapporteur des finances, a été chargé du rapport.

La France et le Danemark

Sous la haute direction de conseillers d'Etat et de notables commerçants et industriels danois, il s'est formé à Copenhague une société pour le développement des relations commerciales entre la France et le Danemark ayant pour but :

1° De mettre en rapport les industriels et négociants danois et français ; 2° de leur fournir tous les renseignements utiles sur la notoriété des maisons avec lesquelles ils désirent être mis en rapport ; 3° de leur procurer des agents ou représentants honorables et sérieux pour la vente de leurs produits ; 4° de signaler les débouchés ouverts en Danemark aux produits français et en France aux produits danois ; 5° d'étudier les questions de transport, de douanes, et d'une manière générale, toutes les questions susceptibles de faciliter les rapports commerciaux entre la France et le Danemark.

L'office de cette société, installée à la Bourse de Copenhague, fournit gratuitement tous les renseignements qui entrent dans le cadre de ses attributions.

Le séjour des officiers

A la suite du fait récent dans la région des Alpes de deux officiers atteints de paludisme chronique, le général André, avait invité le comité technique de santé à lui indiquer les régions dans lesquelles il y aurait inconvenient à envoyer, dès leur rentrée en France, des officiers revenant des colonies. D'après l'avis émis par le comité technique de santé, tous les hygiénistes s'accordent à dire que la brusque transition d'un climat tropical à un climat froid et un peu rude, comme celui des Alpes et des Vosges, ne peut être favorable à des militaires venant de séjourner plus ou moins longtemps dans nos colonies.

La possibilité du réveil du paludisme par le froid est un fait avéré. Le ministre de la guerre a donné les ordres nécessaires pour que le service de son département tienne strictement compte de cet avis du comité technique de santé.

CHRONIQUE LOCALE

Statistique

Délits de chasse et de pêche

Pendant le 4^e trimestre 1902 ;
Le tribunal correctionnel de Cahors a statué sur 47 procès-verbaux dressés par la gendarmerie ;
Le tribunal correctionnel de Figeac sur 32 procès-verbaux ;
Le tribunal correctionnel de Gourdon sur 35 procès-verbaux ;

Le montant en principal des amendes encourues a été de :

1.517 fr. pour Cahors.
683 fr. pour Figeac.
820 fr. pour Gourdon.

Police du roulage

Pendant ce même trimestre les mêmes tribunaux ont eu à se prononcer savoir :
Cahors sur 25 procès-verbaux dressés pour contravention à la police du roulage ;
Figeac sur 13 procès-verbaux dressés pour contravention à la police du roulage ;
Gourdon sur 7 procès-verbaux dressés pour contravention à la police du roulage ;
Le total principal des amendes encourues a été de 46 francs.

CAHORS

Une lettre de M. Rey

LA DÉLÉGATION de M. PAGÈS-LECHESNE !...

Nous recevons la lettre suivante de M. Emile Rey. Bien que cette lettre soit absolument privée et que nous ne l'ayons nullement sollicitée, il nous paraît qu'elle contient une affirmation trop importante, quant à M. Pagès-Lechesne, pour la passer sous silence.

M. Rey excusera cette insertion qui est suffisamment justifiée par l'intérêt supérieur de la cause que nous défendons.

Cher Monsieur Coueslant,

Je vous remercie du jugement si impartial et si véridique que vous avez porté sur la situation électorale dans l'arrondissement de Cahors. En ce qui concerne la question qui nous divise, il est même possible que nous ne soyons pas aussi éloignés que nous pouvons le croire l'un et l'autre. On a fait tant d'obscurité et apporté tant de confusion dans l'étude de cette question qu'il est probable que, lorsque la lumière sera faite et que les malentendus seront dissipés, beaucoup d'esprits se rapprocheront.

Vous avez eu raison de faire des réserves sur la prétendue investiture que le comité radical socialiste aurait accordée à M. Pagès-Lechesne. J'ai vu les chefs du comité. Ils n'ont pas été consultés et ignorent absolument ce qui s'est passé. Ils protestent contre l'abus qui a été fait du nom et de la signature du comité. C'est tout à fait contraire aux résolutions qu'ils ont prises, car ils ont décidé, pour éviter les divisions dans le parti républicain, qu'il ne donnerait aucune délégation, MÊME A TITRE CONFÉRENCIER.

Veillez agréer, etc.

E. REY.

Il sera difficile maintenant à M. Pagès-Lechesne de déclarer qu'il a l'investiture de MM. Bourgeois, Brisson, Pelletan !...

Au reste, la modification de la note par

laquelle M. Pagès-Lechesne fait annoncer sa conférence nous paraît suggestive.

Le 5 mars, le *Réveil* écrivait :

CONFÉRENCE

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste de Paris, que président MM. Bourgeois, Brisson et Pelletan, a chargé officiellement, M. Pagès-Lechesne, Conseiller général du canton de Luzech, de développer à Cahors, le programme du parti.

Hier le même journal disait :

CONFÉRENCE

Nous rappelons que demain jeudi aura lieu au Théâtre, à 8 heures 1/2, la Conférence de M. Pagès-Lechesne sous les auspices du Comité exécutif du parti radical et radical socialiste.

L'entrée sera libre pour tous les Electeurs.

On remarque la nuance ; dans la seconde note on a supprimé : de Paris, que président MM. Bourgeois, Brisson et Pelletan.

Sans doute M. Pagès-Lechesne nous donnera ce soir la raison de cette suppression. En attendant le bon lecteur a le droit de supposer..... tout ce qu'il voudra !

En dernière heure un de nos amis, arrivé de Paris ce matin, nous assure que la protestation de MM. Bourgeois, Brisson et Pelletan ne sera pas platonique..... au moins pour le signataire de la dépêche à M. Pagès-Lechesne.

Dernière minute !...

Tout ce qui précède est confirmé ! ! ! on appose, en effet, sur les murs de la ville l'affiche suivante :

Paris 12 mars 4 h. 5 soir.

Pagès-Lechesne conseiller général Cahors, Veuillez surseoir de faire conférence au nom du Comité. Lettre suit.
CHADENIER

M. Pagès-Lechesne informe ensuite ses électeurs que la conférence aura lieu en son nom personnel.

C'est par là qu'il aurait dû commencer !..

Conclusion

De tout cela il ressort que M. Pagès-Lechesne n'est le délégué ni officiel ni officieux du comité exécutif radical ;

Que M. Pagès Lechesne n'a été investi du mandat de conférencier que par un M. Chadénier, ce qui, on le voit, est très insuffisant.

Il était impossible en effet que le comité exécutif radical ait, sans consulter les républicains cadurciens, confié à M. Pagès Lechesne le soin de défendre le parti à Cahors.

Nous avions donc raison dans notre numéro du 6 de dire nos méfiances à l'égard de la rédaction de l'affiche annonçant la conférence de M. Pagès Lechesne.

L'investiture du comité radical de Paris n'a jamais été accordée au conseiller général de Luzech.

Nous l'affirmons et aujourd'hui nous l'avons prouvé.

M. Pagès Lechesne a voulu paraître trop habile.... mais les meilleurs jongleurs du monde ne réussissent pas leurs exercices à tout coup.

Enregistrement

M. Vialard, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors est nommé receveur à Saint-Etienne-les-Orgues (arrondissement de Forcalquier) Basses Alpes.

Au 7^e

M. d'Esclabes, lieutenant breveté au 1^e régiment d'infanterie, passe au 7^e ; maintenu stagiaire à l'état-major.

Emplois civils

Sont classés à des emplois civils les ex-sous-officiers du 7^e dont les noms suivent :
Briau ex-adjudant, commis dans l'administration provinciale, départementale et communale algérienne.

Paganel, Jean Baptiste Emile, ex-sergent fourrier, receveur ruraliste.

Verdier Antoine, ex-adjudant, casernier, classé également courrier facteur.

Escabasse ex-sergent, agent du personnel des octrois et entrepôts, classé également surveillant à la bourse du travail.

Fayard adjudant, ordonnateur des pompes funèbres.

Certificat d'aptitude pédagogique

La commission départementale chargée de l'examen des candidats au C. A. P. s'est réunie ce matin à la Préfecture.

Tous les candidats ayant subi les épreuves pratiques et orales ont été définitivement admis.

Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Lot

Séance du 27 février 1902

Etaient présents : MM. Maurellet, inspecteur d'Académie, président ; Feyt et D' Larnaudie, conseillers généraux ; Mergier, directeur de l'Ecole Normale ; Villadien et Capdeville, inspecteurs primaires ; Vidal et Bouyé, directeurs d'école.

MM^{mes} Escande directrice de l'Ecole normale ; Bonnet directrice d'école.

Le Conseil départemental a procédé à l'installation de M. Villadien, nommé membre du Conseil départemental en remplacement de M. André démissionnaire ;

Il a pris les décisions suivantes :

Fons. — Il donne un avis favorable à un projet de transformation de la maison d'école de garçons en groupe scolaire.

Montdoumerc. — Il donne un avis favorable à un projet de construction d'un groupe scolaire.

Gréalou. — Il donne un avis favorable au projet de construction d'un préau et de privés à l'école de filles.

Calvignac. — Il donne un avis favorable au projet de construction d'un groupe scolaire.

Bétaille. — Il donne un avis favorable au projet de construction d'une école de filles.

Montcuq. — Il donne un avis favorable

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

X

San-Francisco

— Grâce au ciel ! je ne songe point à vous tuer pour vous voler, mais je veux vous faire comprendre la situation ; vous ne m'avez pas dit à quel hôtel votre intention est d'aller loger, Messieurs, je dois vous prévenir qu'il y a des logis à tout prix. On demande ici de deux à dix dollars par personne pour une chambre et un lit. Vous pouvez cependant, pour un dollar, coucher sous une tente, par terre.

— Comment ! cinq francs pour reposer sur le sol, sans matelas, sans autre abri qu'une toile à voile ! s'écrièrent les Belges.

— C'est comme cela ! mais avez-vous de l'argent en quantité ? demanda le commissionnaire.

— Pas trop. Mais nous pouvons cependant

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

disposer de la somme nécessaire pour coucher dans un bon lit la nuit prochaine.

— C'est bien. Je vois que vous êtes disposé à suivre mes avis, Messieurs. Pour trois dollars par tête, vous aurez ce qu'il vous faut. Toutes les auberges sont pleines au cœur de la ville, mais je sais un endroit, un peu écarté du centre, où vous trouverez encore trois lits à votre disposition.

Sur ces paroles Donatus demanda au commissionnaire :

— Pardon ! l'ami, vous qui êtes allé aux mines, y avez-vous trouvé beaucoup d'or ?

— Oh ! l'or ne manque pas.

— D'où vient donc que vous vous êtes fait commissionnaire, au lieu de vivre tranquillement sans souci, des rentes que vous devez avoir acquises ?

— Parce que je n'ai plus d'or.

— On vous a donc volé ?

— Non.

— Alors vous l'avez perdu ?

— Oui ! au jeu. J'ai eu trop d'estomac. Je voulais doubler mon capital, et je n'ai pas eu de chance. Je compte bientôt retourner aux mines et là je serai plus sage. Nous voici arrivés à l'hôtel dont je vous ai parlé, Messieurs, Donnez-moi deux dollars pour ma peine.

— Eh ! quoi ! s'écria Jean stupéfié, dix francs pour avoir porté notre bagage à trois cents mètres au plus ! C'est une plaisanterie.

— Bah ! point d'histoire ! c'est deux dollars.

— Je refuse de me soumettre à une pareille exaction.

— Soit ! je saurai bien vous forcer à me

payer, dussé-je recourir à mon coutelas.

— Je me moque de vos menaces, fit Jean.

— C'est un tort, camarade, si vous n'étiez pas Belge comme moi, vous pourriez vous repentir de vos paroles imprudentes. Croyez-moi ! pas de querelles et payez-moi.

Victor Roseman, qui redoutait quelque querelle avec les habitants du pays, quels qu'ils fussent, tira les deux dollars de sa poche et paya le commissionnaire.

— Cette leçon vous apprendra à faire votre prix avec n'importe qui, fit le Bruxellois au moment où les trois amis pénétraient dans l'hôtel. Et il ajouta : Bonsoir, Messieurs, si vous avez encore besoin de mes services, je me tiens à vos ordres pour cinq francs l'heure.

Les domestiques de l'hôtel avaient pris la malle et conduit les nouveaux débarqués dans une salle du premier étage où se trouvaient quatre lits montés.

— Voulez-vous souper ! Messieurs, demanda l'un des garçons.

Quel qu'eût été l'étonnement des passagers du *Jonas*, au sujet de ce qu'ils avaient déjà vu et entendu, il se décidèrent à commander un repas confortable arrosé d'une bonne bouteille de vin, afin d'oublier, si faire se pouvait, les empoisonnements du cuisinier du *Jonas*. Ils n'eurent qu'à descendre dans la salle à manger pour être servis.

La table, fort longue, était occupée à son extrémité par des hommes qui jouaient aux dames. Tout près des trois Bruxellois il y avait deux Français qui causaient dans leur langage des mines et des diverses chances

qu'ils avaient eues dans les placers, pendant leur séjour au cœur du pays.

Donatus Kuik, en entrant dans la salle à manger, avait aperçu quelque chose qui l'avait rempli de joie. Tout en mangeant avec appétit sa portion de rosbif fumant qu'on lui avait apportée, ses yeux se portaient vers les joueurs de dames devant qui était placé un petit sac de pépites d'or californien.

Jusqu'à cette heure, son instinct méfiant lui avait fait craindre que ses camarades du bor et lui n'eussent été victimes d'une fraude ingénieusement manigancée, mais actuellement il se disait qu'il fallait croire au métal précieux qui brillait si bien en petits morceaux non monnayés, vers le bout de la table. Et, tout en satisfaisant sa faim, il suivait tous les mouvements des joueurs qui, les yeux farouches — pour ceux qui perdaient, — mesuraient et pesaient dans de petites balances la poudre d'or étalée devant eux, pour payer leur dette à ceux qui, — les yeux grands ouverts, — recevaient ce qui leur revenait.

Mais ce qui alarmait quelque peu notre bon flamand, c'était de voir les revolvers et les coutelas placés sur la table.

Quoi qu'il en fût, la fortune pouvait se trouver en pays californien, et son cœur se rassérénait, il reprenait confiance et courage.

(A suivre.)

au projet de création d'une 3^e année d'études à l'école primaire supérieure de filles.

Figeac. — Il donne un avis favorable au projet de création d'un cours complémentaire à l'école publique de filles.

Floressas. — Il donne un avis défavorable à la suppression de l'école publique de filles.

Cajarc. — Il fixe à 26 le nombre maximum de pensionnaires à admettre et à un le nombre minimum de maîtres surveillants à l'école privée de garçons.

Espédaillac. — Il fixe à 8 le nombre maximum de pensionnaires à admettre et à une le nombre minimum de maîtresses surveillantes.

Secrétariats de mairie. — Il accorde l'autorisation d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie à

MM. Alis, instituteur aux Junies.
Destermé, d° à Sénailiac (Lauzès).
Lagrèze, d° à Sauliac.
Pécourt, d° à l'Hospitalet.
Renaud, d° à Teissien.

Ouvertures de pensionnats privés. — Il décide qu'il n'y a pas lieu de fixer le nombre de pensionnaires à admettre dans les écoles privées suivantes qui n'ont pas produit le décret d'autorisation : Cahors (Arnis), Alvingnac, Aynac, Labenque, Montdoumerc, Montluçon, Prayssac, Rocamadour, Sérignac, Varaire, Vers.

Commission de la médaille d'argent. — Il nomme Mlle Bonnet comme membre de la Commission de la médaille d'argent, en remplacement de M. Delport, décédé.

Récompenses honorifiques à accorder en 1902. — Il donne un avis favorable aux propositions de M. l'Inspecteur d'Académie et de la Commission spéciale.

Bagnac. — Il décide la transformation en classe enfantine de la 2^e classe de l'école de filles.

Séance du 13 mars 1902

Etaient présents : MM. Maurellet, inspecteur d'Académie, président ; Mergier, directeur d'école normale ; Villadien et Capdeville, inspecteurs primaires ; Vidal et Bouyé, directeurs d'écoles ; Mme Escandes, directrice de l'école normale ; Mmes Ségala et Bonnet, directrices d'écoles.

Le Conseil départemental prend les décisions suivantes :

Titularisations en 1902. — Il dresse une liste supplémentaire d'admissibilité aux fonctions de titulaire, comprenant les instituteurs et institutrices stagiaires qui ont obtenu le C. A. P. à la session de 1901.

Dégagnac (Pondens). — Il ajourne pour supplément d'étude le projet d'acquisition d'une maison d'école pour les filles.

Cahus. — Il ajourne pour supplément d'étude le projet de création d'un emploi d'adjointe à l'école mixte de Laval-de-Cère.

Labastide-Murat. — Il décide qu'il n'y a pas lieu de fixer le nombre de pensionnaires à admettre à l'école privée de filles, qui n'a pas produit le décret d'autorisation.

THEATRE DE CAHORS

Vendredi 21 mars sous la Direction de M. MONTI, représentation extraordinaire de quatre grands succès du théâtre libre.

Pour une nuit d'Amour

Drame en 1 acte tiré d'un roman de ZOLA par M^{me} Jane de LA VAUDÈRE

L'Article 330

Comédie de Georges COURTELINE

Le commissaire est bon enfant

Comédie fantaisiste de COURTELINE

Et enfin du gros succès de fou rire :

Adèle est grosse

Pièce en 1 acte de M. BEAUJOT

Comme on peut en juger par ce programme, c'est une soirée sensationnelle qu'on nous promet, une intéressante et très amusante soirée.

Cette forme nouvelle du théâtre n'est pas pour nous déplaire — loin de là — c'est sortir des sentiers battus et rebattus. Cela nous changera du drame vulgaire, et des spectacles quelconques dont le public commence à se désintéresser.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 MARS

En Avant (Allegro) Menzel
Stradella (Ouverture) Flotow
Le Souffle du Zéphir (Valse) Gungl
Rip-Rip (Fantaisie) Flanquette
Coquelicot (Quadrille) Métra

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 13 mars 1902

Naissances

Barrés Anna-Jeanne, à Englandières
Guindou Jeanne-Yvonne, impasse Nadail-lac 1

Décès

Contou Célestine, épouse Malaret, 65 ans, à Lacapelle.

Roques Henri-André, inspecteur-entrepreneur des tabacs, 63 ans, Magasin des tabacs

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — Foire. — Hausse sur les bœufs d'attelage ainsi que sur les bouvillons.

Moutons gras, 75 c. le kil.
Autres moutons, de 10 à 25 fr. pièce.
Cours ordinaires sur les porcs.
Poules, 55 cent. la livre.
Lapins, 25 cent. id.
Œufs, de 55 à 60 c. la douzaine,

DURAVEL. — Incendie. — La boulangerie Lassaque a été la proie des flammes.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Une maison s'est écroulée dans la journée de mardi 11 courant. Heureusement qu'il n'y avait personne dedans.

CASTELNAU. — Foire. — Notre foire a été fort belle, les divers foirails bien garnis. Il s'est traité beaucoup d'affaires sur le bétail surtout, où il s'est produit une hausse sensible.

Voici quelques cours pratiqués :
Bœufs d'attelage de 650 à 1,000 fr.
Vaches id. de 400 à 700 fr. la paire.
Veaux 0,85 à 0,90 le kilog.
Porcs gras de 48 à 51 fr.
Porcelets de 20 à 40 fr. pièce.
Volaille. — Poules, canards et dindons de 0,55 à 0,65 la livre.
Poulets de 0,85 à 1 fr. la livre.
Lapins domestiques de 0,75 à 1,50 pièce.
Œufs 0,70 la douzaine.
Halle aux grains. — Blé, 14 far.
Maïs, 10 francs.
Avoine, 8 fr. le tout les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Fêtes de mai. — A la réunion qui a été tenue dimanche le principe de la célébration de ces fêtes a été adopté. Une nouvelle réunion aura lieu jeudi 13 mars, à l'hôtel de ville, à huit heures du soir, à l'effet de désigner les membres du comité.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SAINT-CÉRÉ. — Union musicale. — La soirée donnée dimanche par notre Société musicale à ses membres honoraires a été des mieux réussies et de beaucoup supérieure à la moyenne des concerts qui jusqu'ici avaient été donnés à notre population.

Nous en félicitons chaleureusement les organisateurs.

Arrondissement de Gourdon

L'ÉLECTION DE GOURDON

Nous recevons de Martel une très longue communication relative à une réunion du Comité républicain cantonal.

La place nous manque pour publier in extenso cette longue communication et d'autre part, ce communiqué est plus qu'un compte rendu ; c'est un chaud plaidoyer en faveur de la candidature de M. L.-J. Malvy. Or, nous avons déclaré que, jusqu'au Congrès, nous ne nous occuperions pas des candidats, mais des programmes, nous prions donc l'auteur de cette intéressante communication de vouloir bien nous excuser si nous résumons son intéressant compte rendu de la manière suivante :

Les chefs du parti républicain radical du canton de Martel, se sont réunis dimanche, à 2 heures, dans la salle du Café de Mabit, dans le but de s'organiser en vue de prochaines élections législatives. Près de 200 délégués de toutes les communes avaient répon-

du à l'appel. M. Désardant, le sympathique et vaillant défenseur des idées démocratiques, prend le premier la parole ; il explique l'utilité du Congrès qui doit se réunir prochainement à Gourdon et la nécessité de nommer des délégués sincèrement républicains, n'ayant qu'un souci : celui de faire triompher la République Radicale.

GOURDON. — Beaux-Arts. — Nous prenons avec un vif plaisir le succès obtenu par notre jeune concitoyen M. Jean Veysièr, élève à l'École des Beaux-Arts de Toulouse qui vient d'être classé 1^{er} de sa division au concours trimestriel de l'École (section de sculpture).

Un tel résultat est d'autant plus remarquable que ce jeune artiste ne fréquente les cours de cette école que depuis le mois de novembre dernier et qu'il a eu à lutter contre des concurrents ayant déjà commencé leurs études depuis plusieurs années dans cet établissement renommé. Il est certain qu'avec ce désir d'arriver, nous aurons à enregistrer d'autres succès. Il est bon et utile d'encourager une vocation si bien marquée et un travail si persévérant.

FLOIRAC. — Vandalisme. — Ces jours derniers, le sieur Pierre Lacassagne, de Cap-Marty, commune de Floirac, constata que les ruches qu'il possédait avaient été vidées de leur miel, et qu'on avait même tués les abeilles avec de l'eau chaude.

On ne sait pas encore si le ou les malfaiteurs de cet acte l'ont accompli pour voler ou par méchanceté.

GRAMAT. — Suicide d'un vicair. — M. Delon vicair à Gramat, qui s'est suicidé dans la nuit de dimanche, était âgé de 26 ans.

On ne connaît pas le mobile de cet acte de désespoir, ce serait, disent les uns, dans un accès de fièvre chaude que l'abbé Delon se serait logé une balle dans la tête.

Ce suicide néanmoins a produit une vive émotion parmi la population, car il y a peu de temps que le chantre de la paroisse s'est pendu dans l'église.

Emprunt Chinois 5 o/o OR 1898

de 112 500 000 Francs
divisé en 225.000 Obligations de 500 fr.
Intérêt annuel : 25 fr.

Payable par Semestre : 1^{er} Mars 1^{er} Septembre
91.444 Obligations de 500 Francs OR
Formant le solde de l'Emprunt 5 o/o 1898
Jouissance 1^{er} Mars 1902

Prix d'Émission : Fr. 482,50
Payable 50 francs en souscrivant et 432 fr. 50 à la répartition, du 28 Mars au 5 Avril.

On souscrit le Samedi 22 Mars 1902
ET DES AUJOURD'HUI PAR CORRESPONDANCE
A PARIS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS ;
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ;
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE ;
BANQUE FRANÇAISE pour le Commerce et l'Industrie ;
BANQUE PARISIENNE.
Et dans leurs Succursales et Agences, en France.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées depuis hier, la tenue des cours reste ferme.

Le 3 0/0 à 101,40 et le 3 1/2 0/0 à 101,95 n'ont pas varié.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 740 ; le Comptoir National d'Escompte à 577 ; le Crédit Lyonnais à 1,057 et la Société Générale à 610.

La compagnie française des Mines d'Or se traite à 116 fr.

Les chemins français accentuent leur mouvement de reprise.

Le Suez en hausse de 33 fr. clôture à 3,973. La Dynamite Centrale est à 739 ; les actions Orosdi-Back cotent 198 et 199.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure reste à 77,10 ; l'Italien à 100,20 ; le Portugais à 28,82 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85,90.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est ferme à 68,37. Le Turc D cote 26,57.

On annonce pour le 22 mars courant l'émission publique du solde de l'emprunt Chinois 5 0/0 1898, soit 91,144 obligations de 500 fr au prix de 97,50 0/0 ou 482,50 par obligation. Ces titres rapportent un intérêt annuel de 25 fr.

Les demandes de souscription sont reçues à

Paris à la Banque de Paris, à la Société Générale et au Comptoir National d'Escompte etc. etc. et dans les départements aux agents des Sociétés.

COQUELUCHE.

La toux disparut, l'appétit revint avec la force et le sommeil.

Chacun est heureux d'apprendre qu'une vie de plus est sauvée, qu'un malade vient encore de se relever de son lit de souffrance. Voici donc une nouvelle guérison :

Nantes, le 17 juillet 1901.

Messieurs. De nature délicate par suite d'un mauvais allaitement qui l'avait grandement anémiée, ma petite fille âgée de 3 ans 1/2, s'affaiblis-



Fillette HUBERT

sait de façon inquiétante. Ses reins, ses petites jambes, avaient de la peine à la porter, ce qui la faisait se balancer en marchant. Elle souffrait constamment : l'appétit, le sommeil, l'avaient quittée. Sur ces entrefaites, elle eut la coqueluche ; les quintes l'étouffaient, le brisaient de fatigue. Je me décidai alors à essayer l'Emulsion Scott. Bien que très difficile, ma fillette prit volontiers votre préparation et la digéra sans que son estomac en fût aucunement troublé, au contraire : l'appétit revint bientôt, en effet, et avec lui les forces, le sommeil ; la coqueluche disparut. Je continuai donc avec bon espoir l'emploi de l'Emulsion Scott, et grâce à elle je puis dire aujourd'hui que ma fillette est radicalement guérie. Vve Hubert, boulevard Lelasseur.

C'est à l'époque de l'enfance que les parents avisés peuvent le mieux assurer les fondations d'une constitution robuste, le plus grand bienfait qu'il puisse accorder à leurs enfants.

Ceci n'a pas à être discuté d'ailleurs, il suffit seulement que les parents sachent comment procéder pour cela. La lettre de Mme Hubert le leur dit : en employant l'Emulsion Scott.

N'oubliez pas ceci lorsque vous vous efforcerez de donner la santé à vos enfants : ce n'est pas l'huile de foie de morue ordinaire qui guérit la fillette Hubert, c'est l'Emulsion Scott, remède bien différent, aussi agréable à absorber que la crème, et qui, conservant toutes les qualités de l'huile, s'y ajoute encore celles des hypophosphites de chaux et de soude, facteurs importants de la formation du système osseux et musculaire.

Le flacon Emulsion Scott (notre préparation ne se vend pas en litres) est enveloppé de papier couleur saumon, il est revêtu de notre marque : l'homme portant une grosse morue, n'en acceptez pas d'autres. Échantillon sera expédié franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à Delouche et Cie, ph., pl. Vendôme, Paris.

Tribunal de Commerce de Cahors

Les créanciers du sieur VILARD négociant à Puy-l'Évêque sont invités à produire dans les délais de vérification leurs pièces et bordereau et à se rendre le 25 mars courant, jour de mardi à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur le dit VILARD.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

LE RETOUR D'AGE

L'Elixir de Virginie qui guérit les Varices, le phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue de la Tacherie. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

ANÉMIE EN 20 JOURS
GUÉRISON RADICALE par
L'ÉLIXIR DE S^t VINCENT DE PAUL
Le Seul autorisé spécialement
Renseignements chez les S^{rs} de la CHARITÉ, 105, Rue St-Dominique, PARIS
Dépôt G^{ral} des Produits de St Vincent de Paul : 1, Passage Saulnier, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	OMNIBUS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Aust.)	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—
LIMOGES	arrivée.	1 50	4 38	3 16	9 2	—	—	—	—	—
	départ..	3 34	4 46	3 24	9 29	—	—	—	—	—
BRIVE	arrivée.	6 30	6 34	4 57	12 32	—	—	—	—	—
	départ..	6 45	7 1	5 5	1	7 11 s.	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	arrivée.	7 20	—	—	1 38	7 40	—	—	—	—
	départ..	7 40	7 39	5 41	1 59	8 10	—	—	—	—
SOULLAC	arrivée.	7 45	7 40	5 44	2 3	8 18	—	—	—	—
	départ..	7 52	—	—	2 10	8 25	—	—	—	—
CAZOULÈS	arrivée.	7 53	—	—	2 11	8 27	—	—	—	—
	départ..	8 9	—	—	2 26	8 42	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	arrivée.	8 19	—	—	2 37	8 53	—	—	—	—
Nozac	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	9 6	—	—	—	—
GOURDON	arrivée.	8 40	—	—	3	9 16	—	—	—	—
Saint-Clair	départ..	8 51	—	—	3 12	9 28	—	—	—	—
Dégagnac	arrivée.	9 2	—	—	3 24	9 40	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	départ..	9 13	—	—	3 35	9 51	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	arrivée.	9 22	—	—	3 45	10 1	—	—	—	—
Espère	départ..	9 32	8 47	6 45	3 56	10 12	—	—	—	—
CAHORS	arrivée.	9 41	8 54	6 54	4 5	7 30	—	—	—	—
	départ..	9 51	—	—	4 16	7 42	—	—	—	—
Sept-Ponts	arrivée.	10 5	—	—	4 32	7 59	—	—	—	—
Cieurac	départ..	10 12	—	—	4 40	8 8	—	—	—	—
Lalbenque	arrivée.	10 45	9 36	7 32	5 15	8 45	—	—	—	—
Caussade	départ..	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27	—	—	—	—
MONTAUBAN	arrivée.	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—
TOULOUSE	départ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE	d. 1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN	d. 1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAUSSADE	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LALBENQUE	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CIEURAC	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SEPT-PONTS	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arr. 2 45	4 38	6 22	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	dép. 2 49	4 48	6 40	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ESPÈRE	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ST-DENIS-CATUS	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
THÉDIRAC-PEYRIL	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
DÉGAGNAC	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SAINT-CLAIR	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	—	5 30	7 55	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
NOZAC	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LAMOthe-FÉNEL	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	d. —	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	a. —	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC	d. 3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	d. 3 48	5 55	8 39	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GIGNAC-CRESSENSAC	—	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE	d. 4 24	6 31	9 44	—	12 22 m	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	d. 4 28	7	—	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (A.)	arr. 12 5 m	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1^{re} et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Posto.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50	12 49	6 30
Mercuès	6 19	8 12	1 35	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	4 7	6 48
Parac	6 30	8 39	1 14	6 55
Luzac	6 36	8 55	1 20	7 2
Castelfranc	6 49	9 20	1 32	7 15
Arr. Prayssac	6 53	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque	7 1	9 43	1 43	7 35
Duravel	7 8	9 55	1 50	7 38
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Famel	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PAR. — Arr.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m

De Libos à Cahors

	Posto.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50	10 59	7 8 m.
LIBOS — A.	7 6	3 8	8 55 s.
Famel	8 6	3 47	9 9 s.
Soturac-Touzac	8 16	3 33	9 15
Duravel	8 25	3 40	9 23
Puy-l'Évêque	8 30	3 47	9 32
Arr. Prayssac	8 37	3 54	9 41
Castelfranc	8 45	3 59	9 46
Luzac	8 54	4 9	10 1
Parac	9 5	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès	9 13	4 27	10 19
CAHORS — A.	9 28	4 39	10 31

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Mers	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry	8 1	2 4	7 2
Candaché	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 33	7 28
Calvignac, halte.	8 41	2 41	7 35
Cajare	8 53	2 55	7 47
Montbrun, halte.	9 6	3 6	7 57
Troisac	9 16	3 16	8 6
Lamadolène	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 30

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC D.	7 35	11 9	5 19 s.
Lamadolène	7 46	11 21	5 31 s.
Troisac	7 56	11 33	5 43
Montbrun, halte.	8 4	11 42	5 52
Cajare	8 14	11 55	6 4
Calvignac, halte.	8 24	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	6 24
St-Cirq, halte.	8 40	12 23	6 33
Conduché	8 46	12 30	6 40
Saint-Géry	9	12 45	7
Vers	9 5	12 51	7 6
Arcambal	9 15	1	7 18
Cabessut, halte.	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à L. M. Eymard et Cie, fabricants à Salon (Bouches-du-Rhône).



PARIS
 GRANDS MAGASINS DU
Printemps
 NOUVEAUTÉS
 Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à
 MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
 L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Bibliographie

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 15 mars 1902.
 Jamais numéro n'a été plus varié, plus attrayant.
 A côté des articles qu'on a l'habitude d'y voir : chronique de la mode, chronique parisienne, étude graphologique, etc., etc., nous avons une nouvelle rubrique traitant des plantes d'appartement, des soins à leur donner, etc.
 Les modèles de toilettes sont tout à fait intéressants ; signalons une page, dessinée par Foa, et donnant les toilettes de la nouvelle pièce des Variétés, toilettes signée Paquin, Callot, Laferrière.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 15 mars 1902.
 V^o Nacla : Chronique. — Alexandre Boutique : Le train du Parnasse (fin). — Georges Ohnet : Le brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard : Tata (suite). — Georges d'Esparsès : La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1503, du 15 Mars 1902.

Les mortiers, par le L Colonel Delauney. — Origines de l'art, par le Dr Capitan et l'abbé Breuil. — Le vin dans l'alimentation des bêtes de trait, par D. B. — Les crutacés de nos côtes, par Henri Coupin. — Le phare de l'île Vierge, par A. Cunha. — Trains à deux automotrices du métropolitain de Paris par A. B. — Les poissons momifiés de l'Égypte, par J.-F. Gall. — La destruction des toxines, par A. F. — Hommage à M. Albert Gaudry, par A. Thevenin. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 mars 1902, par Ch. de Villedeuil. — La science au théâtre, par J. Chalmarès.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits
 La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savevay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit

pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsac, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE